



# <u>Demande d'autorisation pour prise d'un arrêté municipal</u> <u>et d'une décision individuelle du Parc national des Cévennes</u> pour la pratique d'un séjour de sport de pleine nature dans un cadre associatif et de son accès au site de Rochefort commune de Florac Trois Rivières

L'envoi du présent formulaire, dûment complété, daté et signé et à transmettre **12 jours avant la date de début du séjour envisagé** au format PDF à l'adresse mail suivante :

mairie@floractroisrivieres48.fr

Lors d'une première demande, ce formulaire doit être accompagné des pièces suivantes :

- Statuts de l'association
- Attestation d'assurance de l'association
- Liste des membres adhérents à l'association

La commune de Florac Trois Rivières et le Parc national des Cévennes s'engagent à donner une réponse à l'organisateur du séjour **5 jours avant la date de début du séjour envisagé**.

Le dépôt d'une demande complète ne garantit pas la prise d'un arrêté municipal ni d'une décision du Parc national des Cévennes. Seule la réception d'un arrêté municipal et d'une décision du Parc national des Cévennes, également diffusés aux acteurs locaux par la pratique, valide l'accès au site de pratique en ayant fait la demande.

# 

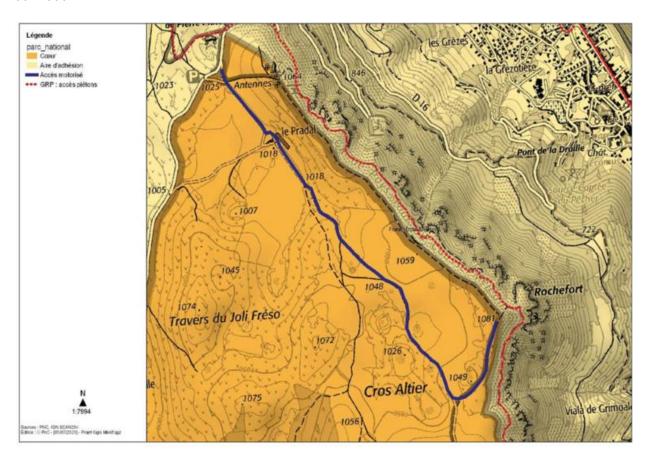
Nombre de participants à l'activité durant le séjour : .....

Nombre de ligne(s)	équipée(s)	durant le	séjour	:
Numéro de ligne(s)	équipée(s)	durant le	séjour	

#### Pour l'accès en véhicule motorisé au site de Rochefort :

L'accès en véhicule au site de pratique se fait part la piste du Pradal uniquement en partant de la RD16, passant au Pradal et continuant jusqu'à la Bastide (cf. itinéraire bleu sur la carte ci-dessous).

L'accès des pratiquants et du public au site <u>se fait donc à pied</u> par le sentier balisé passant sous les couronnes, GRP Tour du Méjean (**balisage jaune et rouge sur la carte ci-dessous**) et non par la Ferme du Pradal.



Le(s) véhicule(s) est/sont utilisé(s) uniquement pour le **transport du matériel** le premier jour du séjour et pour le **démontage du matériel** le dernier jour, avec **1 aller-retour par véhicule** :

#### Véhicule n°1:

- Type de véhicule : .....
- N° immatriculation : .....
- Nom du conducteur : .....

## Véhicule n° 2 :

- Type de véhicule : .....
- N° immatriculation : .....
- Nom du conducteur : .....

# Nature de l'activité :

- ☐ Highline en cadre associatif
- ☐ Saut pendulaire en cadre associatif
- ☐ Course pédestre

En tant que responsable de séjour, j'atteste que chaque participant/e au séjour concerné est adhérent à notre association et couvert dans sa pratique par une assurance individuelle ou fédérale et suis en mesure de transmettre les attestations nominatives sur simple demande.

En tant que responsable de séjour, je suis seul juge de l'état des ancrages en place sur site, j'assume la supervision technique de l'installation des équipements et m'engage à faire respecter aux participants le respect des règles de sécurité qui s'applique à la pratique de la highline et du saut pendulaire dont la redondance des équipements de sécurité.

En tant que responsable de séjour, je m'engage à vérifier que les installations ou la pratique n'entrainent pas une modification, une altération du terrain et des parcelles, comme par exemple des chutes de rochers et/ou d'arbres.

La signature du présent « Formulaire de demande de séjours », par l'organisateur/trice de séjours fait porter l'entière responsabilité aux pratiquants et à l'association organisatrice.

### Date de signature :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »